



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2010
Français
Original: anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Treizième session

Genève, 17-21 mai 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires:
 - a) Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place;
 - b) Technologies nouvelles et naissantes.
4. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session.

Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, la Commission adopte l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la treizième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2009/219 du 24 juillet 2009.

2. Conformément à l'usage, à sa douzième session, le 29 mai 2009, la Commission a élu par acclamation le Bureau de sa treizième session, composé comme suit:

Président: Frédéric Riehl (Suisse)

Vice-Présidents: Štefan Morávek (Slovaquie)
Edward K. Omane Boamah (Ghana)
Miguel Angel Alcaine (El Salvador)
Sarvagya Katiyar (Inde)

3. Comme lors des sessions précédentes de la Commission, l'un des Vice-Présidents fera également fonction de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa treizième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du lundi 17 mai au vendredi 21 mai 2010. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Point 2

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

7. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) au nom des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial¹ ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, intégrée et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, qui a eu lieu à Tunis, les participants ont entériné les résultats de la première phase et

¹ Les documents finals sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/wsis/>.

adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

8. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet à l'échelle du système des Nations Unies. À cet effet, il lui a été demandé de revoir le mandat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et notamment d'envisager de renforcer cette commission, en tenant compte d'une approche multipartite².

9. Dans sa résolution 2006/46, du 28 juillet 2006, intitulée «Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement», le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre de ces textes.

10. Dans sa résolution 2007/8 intitulée «Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information», adoptée le 27 juillet 2007, le Conseil a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment de tous les services en ligne. À cet égard, il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de soumettre au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

11. Dans ses résolutions 2008/3, du 18 juillet 2008 et 2009/7, du 24 juillet 2009, portant sur le bilan de la mise en œuvre et du suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, le Conseil a recommandé que lors de la soumission de leurs rapports au secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, en application de sa résolution 2007/8, les organismes qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations appellent l'attention de la Commission sur les obstacles et les problèmes rencontrés aux niveaux régional et international par toutes les parties prenantes au regard des engagements et des recommandations relatifs aux grandes orientations qu'ils supervisent, et formulent des propositions afin que la Commission puisse agir si cela s'avère nécessaire. Dans sa résolution 2009/7, il a en outre prié le Secrétaire général de lui faire un rapport par l'intermédiaire de la Commission sur les progrès accomplis en vue d'une coopération accrue. Par ailleurs, il a demandé à la Commission d'organiser à sa treizième session un débat de fond pour dresser le bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial et notamment d'examiner les modalités du bilan du Sommet et du suivi, et a invité tous les facilitateurs et toutes les parties prenantes à prendre cela en compte dans leur contribution à cette session.

12. Le rapport du Secrétaire général³ vise à donner un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international, en mettant en avant des exemples de bonnes pratiques, en vue d'encourager un partage de ces pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Il s'inspire des conclusions et recommandations du groupe d'étude de la Commission qui

² Agenda de Tunis pour la société de l'information, par. 105.

³ A/65/64-E/2010/12.

s'est réuni à Genève (Suisse) en novembre 2009, des contributions d'entités et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres ouvrages pertinents. La Commission examinera et évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet aux niveaux régional et international, comme le lui demandait la résolution 2006/46 du Conseil.

Documentation

- A/65/64-E/2010/12 Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
- E/2009/92 Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
- E/CN.16/2010/CRP.1 Rapport du groupe d'étude intersessions

Point 3

Thèmes prioritaires

- a) **Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place**
- b) **Technologies nouvelles et naissantes**

13. À sa dixième session, en mai 2007, la Commission de la science et de la technique au service du développement, conformément à la demande que le Conseil économique et social lui a adressée dans sa résolution 2006/46 et en application du mandat qui figure aux paragraphes 4, 5 et 6 de cette résolution, a adopté un programme de travail pluriannuel qui était largement axé sur le développement et comportait un certain nombre de thèmes. Elle a décidé d'étudier lors de chaque période biennale un aspect particulier de l'édification de la société de l'information, l'objectif étant de réduire la fracture numérique, et d'examiner, dans le cadre de son mandat initial, les incidences de la science et de la technologie sur le développement.

14. Les prochains thèmes que la Commission examinera dans le cadre de son programme de travail pluriannuel sont les suivants:

- a) Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place;
- b) Technologies nouvelles et naissantes.

15. Pour contribuer à une meilleure compréhension de ces thèmes et aider la Commission dans ses délibérations à sa treizième session, un groupe d'étude s'est réuni à Genève (Suisse) du 9 au 11 novembre 2009. Le rapport de ce groupe sera présenté à la Commission⁴.

Documentation

- A/65/64-E/2010/3 Rapport du Secrétaire général sur les améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers mis en place pour que la technologie de l'information et de la communication soit au service du développement
- E/CN.16/2010/4 Rapport du Secrétaire général sur les technologies nouvelles et naissantes: l'énergie renouvelable au service du développement
- E/CN.16/2010/CRP.1 Rapport du groupe d'étude intersessions

⁴ E/CN.16/2010/CRP.1.

Point 4

Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session

16. Dans sa résolution 2009/7, du 24 juillet 2009, le Conseil économique et social a demandé à la communauté internationale, aux gouvernements, aux entités des Nations Unies et aux parties prenantes du Sommet mondial sur la société de l'information d'entreprendre un certain nombre d'activités pour la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international. De plus, dans sa décision 2009/219, du 24 juillet 2009, il a prié le Secrétaire général de faire rapport à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa treizième session, sur les thèmes prioritaires relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation examinés pendant les deux années écoulées. Un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions adoptées à sa douzième session sera présenté oralement à la Commission à sa treizième session.

17. La résolution 2009/7 souligne en outre que le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de lui faire un rapport par l'intermédiaire de la Commission sur les progrès accomplis en vue d'une coopération accrue. Par ailleurs, il a été demandé à la Commission d'organiser à sa treizième session un débat de fond pour dresser le bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial et notamment d'examiner les modalités du bilan du Sommet et du suivi, et tous les facilitateurs et toutes les parties prenantes ont été invités à prendre cela en compte dans leur contribution à cette session.

18. Dans sa résolution 2009/8, intitulée «Science et technique au service du développement», le Conseil économique et social demande à la Commission d'étudier la possibilité de mettre en place un réseau de collaboration pour la science, la technique et l'innovation sur Internet, en partenariat avec la CNUCED, les commissions régionales et d'autres parties prenantes concernées, qui pourrait favoriser la coopération régionale et mondiale. Il encourage en outre la Commission à se poser en porte-drapeau de l'innovation et appuyer l'action que mènent les gouvernements pour intégrer la science, la technique et l'innovation dans leurs stratégies nationales de développement, en offrant aux pays en développement et à la communauté internationale une instance dans laquelle ils pourront échanger des pratiques de référence et des informations concernant les nouvelles technologies, les mécanismes de financement et les mesures réglementaires, ainsi qu'une série de stratégies et de technologies, l'accent étant mis sur les femmes et les populations rurales.

19. La même résolution encourage par ailleurs la CNUCED à améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et à continuer de mettre ses compétences et ses capacités d'analyse au service de l'examen des politiques nationales de la science, la technique et l'innovation et d'organiser des formations, en particulier à l'intention des pays d'Afrique. La CNUCED est aussi encouragée à créer un centre d'échange sur les problèmes de développement communs que la science, la technique et l'innovation peuvent contribuer à résoudre, notamment au moyen de financements et de réglementations, et à établir un programme de formation aux meilleures pratiques de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation dans les pays en développement. Enfin, elle est priée de continuer d'aider en particulier les pays d'Afrique à renforcer leurs capacités dans les secteurs de la science, de la technique et de l'innovation par la formation et dans le cadre d'ateliers organisés dans les domaines des biotechnologies et de la cybersécurité par l'intermédiaire du réseau des centres d'excellence.

Point 5

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission

20. Comme à ses sessions précédentes, la Commission élira, pour sa quatorzième session, un président et quatre vice-présidents, dont un fera également fonction de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission

21. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie d'un projet d'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa treizième session

22. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa treizième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Lundi 17 mai		
10 h 00	1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ouverture de la session
	2. Table ronde ministérielle sur le suivi et l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	Introduction et débat général
15 h 00	2. Bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	Débat général animé par un modérateur professionnel
Mardi 18 mai		
10 h 00	2. Présentation du rapport du Secrétaire général sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information	Débat
	2. Présentation et examen du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération	
15 h 00	2. Examen des résultats de la réunion tenue par le FGI à Sharm El Sheikh	
Mercredi 19 mai		
10 h 00	Séance spéciale consacrée à la parité entre les sexes, la science et la technique: contribution de la Commission à l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social sur le thème suivant: «Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.»	
15 h 00	3. Thèmes prioritaires: a) Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place; b) Technologies nouvelles et naissantes.	Introduction et débat général
Jedi 20 mai		
10 h 00	Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	Introduction et débat général
15 h 00	Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	
	4. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session	Introduction et débat général
	Examen des projets de résolution	Consultations sur les projets de proposition

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Vendredi 21 mai		
10 h 00 et 15 h 00	Examen des projets de résolution	Consultations sur les projets de proposition (conclusion) Décisions concernant les projets de proposition
	5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission	Désignation et élection
	6. Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire
	7. Adoption du rapport de la Commission sur sa treizième session	Adoption du rapport
	<i>Clôture de la session</i>	

Annexe II

Membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa treizième session (43 membres; mandat de quatre ans)

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1. Afrique du Sud	2012
2. Allemagne	2010
3. Argentine	2010
4. Autriche	2012
5. Bélarus	2010
6. Belgique	2010
7. Brésil	2012
8. Bulgarie	2010
9. Burkina Faso	2010
10. Chili	2012
11. Chine	2010
12. Costa Rica	2012
13. Cuba	2010
14. El Salvador	2010
15. Érythrée	2010
16. États-Unis d'Amérique	2010
17. Fédération de Russie	2012
18. Finlande	2012
19. France	2010
20. Ghana	2012
21. Guinée équatoriale	2012
22. Inde	2010
23. Iran (République islamique d')	2010
24. Israël	2012
25. Jamaïque	2012
26. Jordanie	2012
27. Lesotho	2010
28. Lettonie	2010
29. Malaisie	2010
30. Mali	2012
31. Oman	2012
32. Ouganda	2010
33. Pakistan	2012
34. Philippines	2010

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
35. Portugal	2012
36. République démocratique du Congo	2012
37. République dominicaine	2010
38. Slovaquie	2012
39. Soudan	2010
40. Sri Lanka	2012
41. Suisse	2012
42. Tunisie	2010
43. Turquie	2010
